

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet Técou BP - 80133 - 81604 - GAILLAC CEDEX
Téléphone : 05.63.83.61.61 - Télécopieur : 05.63.83.61.60
Courriel : ted@gaillac-graulhet.fr - <http://www.gaillac-graulhet.fr>
Type d'organisme : Etablissement public territorial
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Travaux de sécurisation des bâtiments communautaires

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande avec maximum

CPV principaux :

Lot n°1 : 32323500-8 : Système de surveillance vidéo.

Lot n°2 : 35121700-5 : Systèmes d'alarme

Lot n°3 : 34928310-4 : Clôtures de protection

Code NUTS : FRJ27

Type de procédure : Procédure adaptée - article R2123-1 1° du Code de la commande publique

Lieu principal d'exécution :

Territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Caractéristiques principales :

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés :

- **Lot n°1 Visiophonie**
- **Lot n°2 Alarmes PPMS**
- **Lot n°3 Clôtures, portails, portillons et serrurerie**

Concernant le lot n°1 Visiophonie:

Le montant maximum de commandes pour la durée de chaque période est de 200 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée maximale de l'accord-cadre est donc de 800 000 euros HT.

Concernant le lot n°2 Alarmes PPMS:

Le montant maximum de commandes pour la durée de chaque période est de 200 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée maximale de l'accord-cadre est donc de 800 000 euros HT.

Concernant le lot n°3 Clôtures, portails, portillons et serrurerie:

Le montant maximum de commandes pour la durée de chaque période est de 200 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée maximale de l'accord-cadre est donc de 800 000 euros HT.

Variantes :

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Durée de l'accord cadre :

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Conditions relatives à l'accord-cadre :

Prestations réglées par des prix unitaires. Prix révisables. Avance prévue de 5 %. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : Budget communautaire. Aucune retenue de garantie prévue.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée.

Unité monétaire utilisée : euro

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue Française ainsi que les documents de présentation associés.

Conditions de participation :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat; Montant couvert par l'assurance pour risques professionnels; Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique ; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

Critères d'attribution

1. Critère Prix des prestations
pondéré à 50 sur 100 points.

2. Critère Valeur technique
pondéré à 50 sur 100 points.

2.1. Sous-critère Note technique d'organisation et de méthodologie d'exécution pondéré à 30 sur 50 points.

2.2. Sous-critère Note sur les moyens d'assistance et moyens spécifiques à la mission pondérée à 20 sur 50 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : **21-13-PAT**

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2021

Date limite de réception des offres : **05/07/2021 à 12:00**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Conditions de remise des offres

La transmission des offres se fait **obligatoirement par voie électronique** via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet - Service Achats commande publique
Correspondant : Mme Isabelle GACHET
Adresse : Le Nay- -Técou
BP80133
81604 GAILLAC Cedex
Courriel : marches.publics@gaillac-graulhet.fr
Adresse Internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

- pour les renseignements d'ordre technique :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
Correspondant : Anthony LLEWELLYN
Adresse : Le Nay - Técou
BP 80133
81604 GAILLAC Cedex
Tél : 05.63.83.61.61
Courriel : anthony.llewellyn@gaillac-graulhet.fr
Adresse Internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse CEDEX 07 (France) -
Téléphone : 05.62.73.57.57 - Télécopieur : 05.62.73.57.40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr